

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE
DU 12 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze octobre, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h15, en session ordinaire, en Mairie de Villevieille, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 3 octobre 2023

Date d'affichage de la convocation : 3 octobre 2023

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 11

Votants : 12

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Jean REVERSAT

Saussines : Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL.

Sommières : Patrick CAMPABADAL, Pierre GAZAN, Ombeline MERCEREAU, Jean-François LOUVET.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENOU.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Corinne PEYRARD (**procuration** à Jean REVERSAT), Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Michel GACHES, Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Arlette SCHNEIDER suppléée par Jean-François LOUVET.

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE.

• **INTERVENANT**

Pierrick ROLLANDT.

2023-10.01) ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT

Suite à la démission de Serge CODEMO, Vice-Président, en charge du suivi des travaux et projets sur la commune de Sommières, rendue effective le 29 septembre 2023 (date de réception du courrier d'acceptation de la démission par le Préfet du Gard), Mme La Présidente rappelle que des vice-présidents peuvent être désignés conformément aux statuts du syndicat.

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. Jusqu'à présent, il était désigné 3 vice-présidents (un par commune, le (la) Président(e) représentant la 4^{ème} commune).

Au vu de ces éléments, le Comité Syndical maintient à 3 le nombre de Vice-Présidents, afin de représenter au sein du bureau syndical l'ensemble des communes.

Madame la Présidente lance l'appel à candidatures sur le poste de Vice-Président vacant du Syndicat Intercommunal

Monsieur GAZAN propose sa candidature au poste de Vice-Président, représentant la Commune de SOMMIERES.

L'élection se fait à bulletin secret parmi les membres du Comité Syndical.

Mise au vote :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 6

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GAZAN Pierre	12	Douze

Après en avoir délibéré,

Le nombre des Vice-Présidents est maintenu à 3.

Monsieur Pierre GAZAN est proclamé à l'unanimité Vice-Président du S.I.A. VIDOURLE & BÉNOVIE par le Comité Syndical et immédiatement installé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY



SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE
AFFICHE LE

16 OCT. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 16/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-253003255-20231012-2023_10_01_